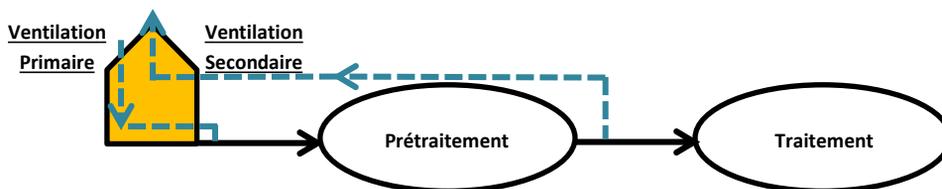


# VENTILATIONS

## FONCTION

Les ventilations ont pour rôle de créer une circulation d'air dans la filière, afin d'en chasser tout les gaz corrosifs.



Le prétraitement joue un rôle purement mécanique. Lors de cette étape, il se forme des « boues » qui tombe au fond de l'équipement (voir la fiche Fosse toutes eaux/Fosse septique). Dans cette couche, la faunes bactériennes produisent, entre autre, du sulfure d'hydrogène ( $H_2S$ ), ce sont ces gaz qui sont à l'origine des mauvaises odeurs.

Afin d'évacuer ces gaz, il est nécessaire de posséder une ventilation efficace, constituée :

- D'une ventilation primaire, connectée sur la chute d'eau des toilettes ou en amont du prétraitement. Elle permet, par dépression (chasse d'eau tirée ou passage d'eau dans la canalisation) d'aspirer de l'air dans l'installation d'assainissement.
  - D'une ventilation secondaire, connectée en aval du prétraitement. Elle permet d'évacuer les gaz corrosifs formés dans le prétraitement et repoussés par l'air en arrivant de la ventilation primaire. Par ailleurs, en période de vents, le passage de ce dernier au sein de la ventilation permet une évacuation par dépression des gaz.
- Il en existe deux types, le statique et l'éolien.



## ENTRETIEN

Les ventilations si elles sont bien montées, ne nécessitent pas d'entretien.

Excepté la ventilation dite « éolien », c'est un système de roulement à bille qui lui permet de pivoter sur son axe. Il peut être nécessaire de huiler le système ponctuellement afin de supprimer tout bruit de frottement.

Si les ventilations ne remontent pas sur le toit, il est nécessaire de surveiller qu'elles soient bien au vent et non obstruées.

## REMARQUES

Au-delà de l'aspect organoleptique, avec les mauvaises odeurs, les gaz produits par le prétraitement sont **fortement corrosifs** et **dangereux pour la santé**.

Ils ont aussi la propriété de dégrader les équipements en béton ou en métal.

On peut voir sur la photo ci-contre, à droite un tampon de fosse neuf, et à gauche un corrodé.

Au-delà de l'aspect esthétique, cet équipement possède un vrai rôle pour la protection de la santé de chacun et dans la préservation des équipements d'assainissement. En cas de doute sur son implantation, l'utilisateur peut contacter le SPANC.

